



Mémoire Commission de Discipline LRGBB

Incident(s) Disciplinaire(s)

Rapports des Officiels

Nécessité d'établir un rapport si :

- ✚ Faute(s) Disqualifiante(s) Avec Rapport
- ✚ Incidents, avant, pendant ou après la rencontre

Qui doit obligatoirement rédiger un rapport :

- Officiels de Table de Marque
- Délégué du club
- Arbitres
- Capitaines et Entraîneurs des 2 équipes (*si joueurs mineurs uniquement les entraîneurs*)

L'arbitre 1 (crew chief) doit obligatoirement inviter les acteurs nommés ci-dessus à produire un rapport.

Contenu son rapport :

Uniquement ce qui a été vu et/ou entendu par chaque rédacteur de manière personnelle

Le rédacteur devra répondre aux questions suivantes : Quoi ? Qui ? Quand ? Comment ?

- **Quoi : Pourquoi** ce rapport, Faute(s) Disqualifiante(s) Avec Rapport ou autre(s) incident(s)
- **Qui : Qui est concerné**, auteur(s), victime(s) . . .
- **Quand : Moment de l'incident.**
 - Avant la rencontre
 - Pendant la rencontre, noter alors temps de jeu, score, intervalle . . .
 - Après la fin du temps de jeu, noter alors si c'est avant ou après la signature du premier arbitre.
- **Comment Développer** ce que l'on a vu et/ou entendu.

Ne rien inventer ni supposer. Si éventuellement on n'a rien vu ni entendu, le noter.

Situations qui génèrent la production d'un rapport :



Faute(s) Disqualifiante(s) Avec Rapport, insultes, bagarre, propos racistes ou discriminants, menaces, envahissement de terrain . . . que ce soit de la part de joueurs, de remplaçants, d'entraîneurs, d'accompagnateurs sur le banc, du public et même d'officiels.

Procédure Rapports des Officiels

Faute(s) Disqualifiante(s) Avec Rapport

- Vérifier que la ou les disqualifiantes soient bien notées dans la partie « **Fautes techniques et Disqualifiantes** »

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES

Pour le motif, penser que comme pour une faute technique, la mention "Contestation" n'est pas suffisante si elle n'est pas accompagnée de qualificatifs (propos, attitude ...) .

- Ne pas oublier de faire signer (**code emarque, à défaut signé avec la souris**) les capitaines, ou entraîneurs si joueurs mineurs, ce qui signifie qu'ils prennent connaissance de l'incident. Le ou les disqualifiés devront attendre une notification de la Commission de Discipline avant de pouvoir à nouveau participer à une rencontre. Noter si l'un ou l'autre refuse de signer après y avoir été invité par l'arbitre 1, il devra le noter dans son rapport
- Les deux arbitres signent également cette partie

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES						Signature des Cap. uniquement en cas de FD avec rapport.
NOM	N° Licence	Équipe	Nature *			SIGNATURES
		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	1 ^{er} Arb.
Motif		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	2 ^e Arb.
Motif		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	3 ^e Arb.
Motif		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	* Cap. A ou entraîneur
Motif		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	* Cap. B ou entraîneur

[Télécharger ici document Fautes disqualifiantes avec rapport\(s\)](#)

Autre(s) incident(s) :

- Renseigner le moment de l'incident sur la partie "incidents" de la FDM électronique
- Noter si l'un ou l'autre refuse de signer après y avoir été invité par l'arbitre.
- Les deux arbitres signent également cette cartouche au verso de la FDM.

[Télécharger ici document d'incidents disciplinaires](#)

Dans tous les cas :

L'arbitre invite les deux capitaines et les deux entraîneurs à envoyer un rapport à **la Commission Discipline de la LRGBB, même si rencontre départementale.**

L'arbitre invite son collègue, les officiels de table de marque, le délégué de club à s'isoler (vestiaires des officiels ou autre lieu) et à rédiger chacun leur rapport personnel avant de le lui communiquer.



L'arbitre1 transmettra l'ensemble des rapports, ainsi que l'imprimé de la FDM électronique qui devront être en possession du Président de la Commission Discipline au plus tard 72 heures après la rencontre.

Si les rapports doivent obligatoirement être envoyés à la Commission Régionale de Discipline (discipline.gua971@lrabb.com), il paraît cependant important que les arbitres préviennent :

✓ la CRO via son président (officiels@lrabb.com)

✓ la ligue via l'adresse mail lrabb@lrabb.com, que des incidents ont eu lieu sur la rencontre.

📌 **Adresse postale :**

Ligue Régionale Guadeloupéenne de Basket-Ball
Commission de Discipline

Palais des Sports Paul CHONCHON
Avenue Martin Luther King
Bergevin
97110 POINTE-A-PITRE

